|  |
| --- |
| Logocoul**MARCHE PUBLIC de travaux** |
| **6- cadre de mÉmoire technique**  **MARCHÉ PUBLIC de TRAVAUX N° 2025-8760-01**   |  | | --- | | **TRAVAUX TRAVAUX de RÉFECTION GÉNÉRALISÉE d’une partie de la ROUTE FORESTIÈRE dite de PLÉGADOU, de CRÉATION de TROIS PLACES de DÉPÔT, de MISE AU GABARIT et de CRÉATION de TIRES FORESTIÈRES EN FORÊT DOMANIALE DU RIALSESSE (11)** |   **MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**  (Passé en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique) |

|  |
| --- |
| **A. Objet de la consultation** |

Le présent marché concerne l'exécution de travaux relatifs à la mise au gabarit et la réfection généralisée de sections de la route forestière dite de Plégadou, à la création ou l’agrandissement de trois places de dépôt de bois, mais aussi de la mise au gabarit ou de créations de tires de débardage en Forêt domaniale du RIALSESSE, sur le territoire des Communes d’ALBIÈRES et de RENNES les BAINS (11).

|  |
| --- |
| **B. Pouvoir adjudicateur** |

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Direction Territoriale Midi Méditerranée / Agence Territoriale Ariège – Aude – Pyrénées Orientales, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d’identification SIRET 662 043 116 01305, dont le siège est 61 avenue Georges GUILLE CS20055 11890 CARCASSONNE Cedex 09.

|  |
| --- |
| **C. Personne signataire du marché** |

La personne signataire du marché et la personne en charge du suivi et de l’exécution du marché est Monsieur Stéphane VILLARUBIAS, Directeur de l’Agence Territoriale Ariège – Aude – Pyrénées Orientales, 61 avenue Georges GUILLE CS20055 11890 CARCASSONNE Cedex 09.

***Le présent document est un cadre destiné à guider le candidat pour rédiger le mémoire technique présentant les dispositions qu’il se propose d’adopter pour l’exécution du marché.***

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant l'organisation du présent cadre (respect de l'ordre et du titrage des chapitres et articles). Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre.

Le candidat est évalué sur 100 points dont la répartition est détaillée ci-après.

La note totale obtenue sera ensuite ramenée dans l'analyse globale de l'offre au poids du critère de valeur technique, à savoir 60 %. (Évaluation technique de l’offre sur 100 points pondérés à 60%)

|  |  |
| --- | --- |
| MOYENS HUMAINS | 20 POINTS |
| Le candidat présentera les moyens humains mobilisés pour la réalisation des travaux concernés.   * Il désignera un **chef de chantier interlocuteur unique** du maître d’œuvre ; * Il présentera **l’équipe** qu’il entend déployer pour la réalisation des travaux ; | |
|  | |
| TECHNIQUES : MÉTHODES ET MATÉRIELS MIS EN OEUVRE | **50 POINTS** |
| Le candidat fournira une note précisant la méthodologie mise en place par l’entrepreneur pour exécuter les travaux   * Engins **EFFECTIVEMENT** mobilisés pour mise en œuvre des travaux par type de travaux 30 **POINTS** * Méthodologie des travaux avec fiches techniques (aqueduc, fiche GNT carrière si apport externe) ; **20 POINTS** | |
|  | |
| PLANNING d’ÉxÉcution | **30 POINTS** |
| Le candidat fournira un **planning d’exécution détaillé avec des dates prévisionnelles des travaux**.  La note sur 15 est attribuée de la manière suivante :  Note attribuée = 15 X (Délai proposé le + court / délai proposé par l'opérateur) tel que mentionné sur l’acte d’engagement  Note sur 15 sur le planning détaillé fourni et en cohérence avec le délai mentionné dans l’AE.  Note sur 30 = somme pondérée des deux éléments ci-dessus. | |
|  | |